



## Réutilisation des références personnelles

Par **Abraxas**, le **29/12/2010** à **11:42**

Bonjour,

Je suis en passe de démissionner de mon poste de consultant pour monter une entreprise individuelle dans le même secteur d'activité.

Je souhaiterais savoir dans quelle mesure et sous quelle forme je suis en droit d'utiliser les références des dossiers traités dans mon poste actuel pour valoriser ma future entreprise.

Il n'est sans doute pas question d'en faire des références professionnelles de l'entreprise nouvellement créée, mais peut-être est-il possible de les présenter sous la forme d'un CV plus personnel ?

Je vous remercie d'avance de vos conseils.

Bien cordialement,